



Assemblée générale ARNiA

Mardi 10 juin 2025
Palais des congrès de Beaune

Ordre du jour :

- I. MOT D'ACCUEIL
- II. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
- III. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS 2024
- IV. ACTUALITÉS 2025
- V. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 14 heures 01.

Un document de présentation est partagé.

1 846 membres ont été convoqués à l'assemblée générale. Le quorum est fixé à 10 %, soit 185. 263 membres étant présents ou représentés à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

I. MOT D'ACCUEIL

Patrick Molinoz, Président du GIP ARNia, vice-président du Conseil régional BFC, remercie les membres qui font, chaque année, l'effort de venir à l'assemblée générale et qui en profitent pour échanger directement avec l'équipe de l'ARNia lors des ateliers organisés dans la matinée. Il salue en particulier la présence de La Poste, de ses collègues vice-présidents de Département de l'Yonne, de Saône-et-Loire et de la Nièvre, de l'ARS, du SGAR et des animateurs de la séance, dont Laurent Prost, qui présentera brièvement la manière dont l'Agence répond à l'injonction permanente de l'État à faire mieux en ayant moins, et le commissaire aux comptes.

Il place l'assemblée générale sous le signe de l'optimisme, malgré ce cadre contraint et mouvant. 2024 a vu l'Agence sortir d'une double période de turbulence :

- La position prise par le Département de la Côte-d'Or, qui a coûté une centaine d'adhérents à l'ARNia. Les collectivités se retrouvant contraintes en manière financière, l'avenir lui semble de plus en plus à la mutualisation, source d'économies, en particulier sur les sujets complexes comme le numérique. Le choix du département de la Côte-d'Or, qu'il persiste à considérer comme une erreur, n'aura au final touché qu'un sixième ou un septième des adhérents du département, ce qui est certes déjà trop, et il espère qu'ils reviendront rapidement. Il a le sentiment que la situation est stabilisée ;
- La situation des ressources humaines de l'ARNia, et en particulier de sa direction. L'Agence a traversé une période compliquée de la meilleure des manières, grâce à Sophie Valdenaire-Ratto, désormais secrétaire générale de l'ARS, qui a porté l'Agence, à ses côtés, d'abord depuis la Région, puis avec un pied à la Région et l'autre à l'ARNia, pendant la période complexe qui a suivi le départ de l'ancien directeur et de l'ancienne directrice adjointe. Le travail a porté ses fruits et le fonctionnement de l'Agence est désormais stabilisé. Il tient à la remercier devant l'Assemblée générale et lui dire à quel point elle a été importante afin de passer le flambeau au nouveau directeur général. Celui-ci, Nicolas Berthaut, ancien directeur adjoint de l'Économie de la Région, avait à la fois des compétences et des prétentions salariales raisonnables, à la différence de quelques candidats venus de l'extérieur de la Collectivité, qui demandaient jusqu'à 140 000 € ou 150 000 € chargés par an, un coût fréquent dans le champ du numérique. Son arrivée est donc un gage de stabilité pour l'Agence, d'autant plus que, ayant été directeur adjoint de l'Économie, il connaît bien le monde des entreprises en Bourgogne-Franche-Comté et que, même si 90 % du travail de l'Agence consiste à accompagner les collectivités, elle doit aussi répondre, avec le CSIRT-BFC et la cybersécurité, aux interrogations des entreprises. Le rôle de l'Agence est également d'accompagner les collectivités vers des acteurs privés et de leur apprendre à se méfier de certains d'entre eux, car ils pullulent dans le domaine du numérique et tous ne sont pas aussi excellents que d'autres.

Être sortie de ces turbulences est donc une bonne nouvelle pour l'Agence. Patrick Molinoz invite à insister de plus en plus sur l'intérêt de la mutualisation et pense que toutes les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté devraient intégrer l'Agence, comme tel est le cas pour son homologue de Bretagne, Mégalis, car cela coûterait beaucoup moins cher pour chacune d'entre elles et leur permettrait d'affronter deux défis hors de portée de 95 % ou 99 % d'entre elles : la cybersécurité et l'intelligence artificielle. Il répète sa satisfaction d'avoir eu le flair de choisir, il y a quelques années, avant ChatGPT et l'intelligence générative, le nom « agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle ». Il est possible de mesurer à quel point l'intelligence artificielle se glisse partout, le plus souvent de manière incontrôlée et incomprise à ce stade. Il y voit un potentiel de développement extraordinaire et un potentiel de risque à peu près comparable. Il invite à prendre conscience de ces risques et de ces opportunités pour affronter les premiers et tirer le meilleur parti des secondes, ce qui exige de

l'intelligence et de l'ingénierie, des compétences rares et chères que ne peuvent pas s'offrir toutes les communes ou communauté de communes. Des outils de mutualisation sont donc nécessaires et l'ARNia a un rôle extrêmement utile à jouer.

Il témoigne de sa rencontre avec un professeur du CHU qui essaie de démocratiser l'utilisation de l'intelligence artificielle à l'hôpital, prévoyant que, même si les médecins qui ne l'utiliseront pas pourront continuer à exercer, ils prendront très rapidement du retard sur leurs confrères qui l'utiliseront. Il en sera de même pour les collectivités et les entreprises : si elles ne s'en emparent pas, elles prendront beaucoup de retard, et, si elles s'en emparent, elles risquent de commettre des erreurs. L'objectif stratégique est donc de trouver le moyen d'à la fois s'en emparer et de bien le faire.

Concernant la cybersécurité, chacun pense que la foudre tombera sur le voisin. Or la question n'est pas de savoir si, mais quand aura lieu l'attaque qui mettra les systèmes hors d'état de fonctionner. Même dans une commune de 100 habitants, le jour où l'ordinateur de la Commune sera vide et que celle-ci ne fera plus rien pendant plusieurs semaines, les concitoyens reprocheront à juste titre de ne pas avoir pris les mesures nécessaires. Il est donc impératif de s'emparer du sujet.

Le Parlement discute actuellement de la mise en œuvre de la directive européenne NIS 2. Suivant le sujet avec l'association des maires de France, il peut assurer que les communes de moins de 30 000 habitants devraient être épargnées, sauf, dans certains cas, par le biais de leur intercommunalité. À ce stade de la réflexion du Législateur, les Départements, les Régions et tous les EPCI seraient impactés. La directive NIS 2 leur imposera des actions que des intercommunalités de petite taille seront incapables de conduire. Le sujet doit être pris à bras-le-corps, dans un débat compétitif difficile avec l'État, car celui-ci, dans le même temps, demande aux collectivités de mettre en œuvre cette directive et de faire de gros efforts en matière de cybersécurité et annonce qu'il ne veut plus financer le CSIRT-BFC, qui se veut la réponse aux petites et aux moyennes collectivités. Il sera nécessaire de continuer à faire savoir nationalement que les collectivités ont besoin d'être accompagnées en matière de cybersécurité. La guerre est très présente. Il rentre de Kiev, où les bombes tombent tous les jours et les drones volent toutes les nuits, avec des attaques cyber en provenance de Russie, mais aussi de Chine. Ces attaques, réelles, tentent de mettre à mal les systèmes d'information et d'influencer les comportements des citoyens en matière électorale. Tel a récemment été le cas en Roumanie et il n'a aucun doute que tel sera le cas en France. Cela interroge sur la souveraineté, l'information juste et la vérité et sur la manière d'accompagner les citoyens et les collectivités dans un mouvement assez vertigineux. L'ARNia n'a pas pour rôle de régler les problèmes de cyberguerre, mais elle doit sensibiliser tous les acteurs publics au fait qu'il faut prendre la mesure des enjeux.

Dernier point au détriment de beaucoup d'autres, l'ARNia poursuit son optique de partenariat avec de grands acteurs, dont La Poste, l'ANCT, le SIDEC (dans le Jura), Numérica et ses alter ego d'autres régions, notamment de Bretagne et du Centre-Val de Loire, avec le réseau RECIA. Des échanges s'engagent et il indique, en tant que maire, à ceux que le sujet de l'intelligence artificielle intéresse, que l'association des Maires de France et l'association des Départements de France, sur la double proposition des présidents Sauvadet et Lisnard, lancent, avec la Présidente Delga, un réseau national des élus pour l'intelligence artificielle. Ceux qui s'intéressent au sujet pourront donc assister à des réunions, des commissions et des conférences. Le réseau, dont il s'occupe au titre de la Commission numérique de l'AMF, sera lancé, le lendemain, par une première réunion technique, avec l'objectif d'avoir un premier rendu au 1^{er} février 2026. Il invite les élus intéressés par le sujet à regarder le site de l'AMF et à s'inscrire, afin d'être conviés aux réunions et aux événements qui seront organisés.

Il parcourt l'ordre du jour de la séance :

- Le rapport d'activité 2024, pour lequel il a ardemment souhaité la présence de Sophie Valdenaire-Ratto, s'agissant de son activité sur l'année 2024. Sa présentation a pris un format nouveau sous la patte du nouveau directeur et le passage de flambeau se réalise dans les meilleures conditions ;
- Les comptes, essentiels, comme dans toute structure, sont publics et à la disposition de tous. Il invite donc à indiquer de manière courte et synthétique que l'Agence ne perd pas d'argent, mais n'en gagne pas non plus, pour que la Région ne vienne pas lui demander des économies

impossibles à faire. L'exercice, compliqué, consiste à bien finir l'année, mais pas trop. Il invite donc l'expert-comptable, dont le marché vient d'être renouvelé, à être synthétique. Les spécialistes des sujets financiers auront accès à toutes les données et pourront y passer le temps qu'ils le veulent, au-delà de l'obligation légale qu'est la présentation ;

- Les actualités 2025, qui sont, selon lui, le point le plus important de l'Assemblée générale. Il a demandé que soient présentés trois points : ce que l'ARNia essaie de construire autour de l'intelligence artificielle, la nouvelle offre de cybersécurité SécurNomad et l'évolution de la plateforme de services qu'est le CSIRT-BFC.
- Il proposera ensuite un court moment d'échanges et invite les participants à livrer les remarques concrètes et opérationnelles sur ce qui les perturbe ou, au contraire, ce qui fonctionne bien.

Il les invite aussi à venir trouver les membres de l'équipe, identifiable par leurs t-shirts, qui ont été disponibles toute la matinée et qui le restent cet après-midi et tout au long de l'année.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Jean-Christophe Henrard, responsable du pôle « Territoires et formation » de l'ARNia, propose de présenter la formation, en particulier sur les sujets de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité. En 2024, en collaboration avec Civiteo, l'ARNia a obtenu du CNFPT un marché pour réaliser un MOOC, c'est-à-dire un cours en ligne ouvert et massif, sur l'intelligence artificielle, à destination des agents des collectivités territoriales. Ce projet a été une véritable aventure humaine et technologique, nécessitant, dans un temps très réduit, d'aller très vite et très fort et demandant beaucoup de travail à Victor Vila et à Corinne Machuret. Ils ont utilisé leur approche pédagogique pour parvenir à répondre aux besoins variés des apprenants et à parler à tous les agents des collectivités territoriales, c'est-à-dire à beaucoup de personnes différentes avec des connaissances, des compétences et des attentes très diverses. Ils ont réussi à concevoir les conducteurs textuels et la structuration des séquences d'apprentissage afin que la formation soit accessible à tous. Comme dans toutes les formations de l'ARNia, des activités ludiques (quizz interactifs, jeux de rôle et mises en situation pratiques) y ont été intégrées, ainsi que des contenus vivants. L'ARNia a recherché et sélectionné les intervenants experts pour différentes *interviews* vidéo, offrant à tous les usagers du MOOC des perspectives variées et enrichissantes sur l'utilisation de l'IA dans le secteur public. Il insiste sur le MOOC parce qu'il a été une véritable réussite, avec plus de 22 000 inscriptions sur le territoire national, poussant le CNFPT à prolonger le temps d'inscription afin d'ouvrir le MOOC au maximum de personnes.

À la suite de cette expérience et forte de cette réussite, l'Agence a ensuite développé une série de formations plus ciblées pour accompagner tous les niveaux des collectivités territoriales, car il est crucial de former l'ensemble des acteurs, pour ne pas générer des décalages entre les stratégies et leurs mises en œuvre, qui se retrouvent bloquées par manque de relais ou de compréhension, venant alimenter les tensions internes. Ces formations ont vraiment pour objet de former les trois niveaux que sont les élus, les managers et les agents, afin de créer une dynamique cohérente et partagée. Les élus, en donnant la vision et en assurant une gouvernance éthique, ont évidemment un rôle clé dans l'orientation des politiques publiques. Les managers traduisent cette vision en projet concret et cadrent les usages, tout en pilotant le changement et en accompagnant les équipes. Enfin, les agents utilisent les outils au quotidien. Ils doivent être autonomes et compétents, mais aussi rassurés sur leur rôle. Une montée en compétences de ces trois profils et niveaux amène à une collectivité qui avance de façon coordonnée, responsable et efficace, sans rupture entre le politique, le stratégique et l'opérationnel. Cette approche intégrée est essentielle pour maximiser l'impact des technologies de l'IA et garantir une transition économique réussie.

Il présente quelques nouveautés, en plus de ces formations sur l'intelligence artificielle, engagées en 2024, une année charnière pour l'ARNia, la première année pleine de l'organisme de formation structuré. Le travail est encore en cours sur la création et le dépôt d'une formation certifiante en cybersécurité, évidemment en collaboration avec le CSIRT-BFC et avec les équipes de Sébastien Morey. Cette formation d'un niveau avancé et d'une durée de deux à trois jours s'adressera aux professionnels du secteur public et privé. Elle sera déposée en 2026 auprès de France compétence, afin d'être inscrite au répertoire spécifique des certifications et habilitations. L'idée est toujours de répondre à un besoin

croissant de compétences en cybersécurité, face à l'augmentation des cybermenaces et aux attaques informatiques évoquées par Patrick Molinoz dans son introduction.

L'ARNia a par ailleurs déposé un dossier d'agrément comme organismes de formations des élus locaux. Cet agrément permettra de dispenser des formations autour de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de l'achat public durable, des formations que Jean-Christophe Henrard estime essentielles pour sensibiliser et outiller les élus locaux à ces enjeux cruciaux pour le développement des territoires. L'agrément permettra à l'ARNia d'être référente au CPF et facilitera donc la prise en charge financière de ces formations. Le catalogue de formations à destination des conseillers numériques et médiateurs numériques s'est enrichi de deux nouvelles formations, avec une thématique assez récurrente : « animer un café IA » et « éducation aux médias et à l'information ». Ces formations doivent permettre aux acteurs de terrain d'animer des ateliers et des discussions sur des sujets complexes et en constante évolution. L'ARNia a enfin obtenu l'agrément « centre de certification Pix », ce qui lui permettra de proposer une certification officielle reconnue par l'État qui valorise les compétences numériques des apprenants. Cet agrément reste un gage de qualité et de professionnalisme supplémentaire à la certification Qualiopi obtenue par l'ARNia en 2022. Il renforce la crédibilité de l'organisme et élargit l'offre pédagogique, qui répond ainsi aux attentes des collectivités en demande de formation.

Il conclut sa revue des nouveautés de la formation par la mise en place de partenariats avec des organismes de formation, dont Numerica, toujours dans l'idée d'offrir une meilleure offre de formation aux adhérents, par des partenariats qui permettent de mutualiser les expertises et de proposer des formations de qualité adaptées aux besoins spécifiques des territoires. L'ARNia continue donc d'innover et de se développer pour répondre aux besoins de formation des collectivités territoriales. Ses initiatives en matière d'intelligence artificielle et de cybersécurité et ces nouveaux agréments et partenariats témoignent de l'engagement de l'ARNia à offrir des formations de qualité et adaptées aux enjeux actuels.

Il poursuit sa présentation par les événements et les ComNum. Il montre une carte des lieux d'intervention et d'interaction de l'ARNia avec ses adhérents ou avec les territoires et se propose de développer le cadre dans lequel se pratiquent cette communication et ces interactions. L'ARNia essaie de renforcer la communication auprès des adhérents et des autres collectivités autour de trois axes principaux : les réseaux et les clubs, les commissions numériques locales (ComNum) et l'organisation et la participation à divers salons et événements, toujours dans l'objectif de créer une communauté dynamique et informée capable de relever les défis du numérique et de saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies.

Les réseaux et clubs de l'ARNia sont des espaces d'échange et de collaboration qui permettent aux professionnels des collectivités territoriales, notamment DSI, archivistes et acheteurs publics, de se rencontrer, de partager leurs expériences et de discuter ensemble des défis qui se proposent à eux. En 2024, trois de ces clubs et réseaux ont été actifs :

- Le club DSI, créé en 2022, par une rencontre à Dijon en 2024, pendant laquelle ont été évoqués les sujets des équipements, des cycles de vie des équipements, la directive NIS 2, l'intelligence artificielle et le *cloud* souverain. Cela permet aux DSI de partager des bonnes pratiques, d'échanger et de trouver comment avancer sur des solutions innovantes tout en restant rassurants pour leur collectivité ;
- Le Club des archivistes vise à une dynamique entre les archivistes des départements et des communes de Bourgogne-Franche-Comté. Plusieurs réunions ont eu lieu, dont une en présentiel dans les locaux de l'ARNia ;
- Le réseau des acheteurs, dédié aux acteurs de la commande publique, lancé en mai 2024, qui vise à fédérer les acheteurs publics pour mutualiser les connaissances, partager les bonnes pratiques et optimiser le processus d'achat. Il est animé par les experts en commande publique de l'ARNia et propose des webinaires, des ateliers collaboratifs et des ressources adaptées pour accompagner les acheteurs.

Les ComNum (commissions numériques locales), principalement destinées aux adhérents de l'ARNia, sont animées par ses experts territoriaux. En 2024, 27 ComNum ont eu lieu, rassemblant 156 participants sur des thématiques adaptées aux attentes des territoires : la dématérialisation, la cybersécurité et l'intelligence artificielle. Elles sont des lieux privilégiés pour représenter ce que fait l'ARNia en dehors de l'Assemblée générale et avoir une remontée des besoins et des attentes des adhérents et de l'angle vers lequel ils aimeraient que l'ARNia avance. Elles permettent aussi de présenter tous les outils, y compris ceux qui apparaissent au fil de l'eau.

Le dernier point a été l'organisation et la participation à des salons et événements majeurs :

- L'Assemblée générale, voulue très participative, avec, le matin, un ensemble d'ateliers qui montrent les savoir-faire de l'Agence et la présence de partenaires, pour offrir la visibilité et la connaissance les plus complètes possibles aux adhérents, et, l'après-midi, le passage obligé de l'Assemblée générale. Ce premier temps très participatif a été reproduit cette année avec l'ajout de conférences, de *pitchs* et de différents temps d'échanges ;
- Les assises régionales de la commande publique, le 4 octobre, ont été une belle réussite ;
- L'organisation autour du portail de la donnée et de la connaissance de demain a eu lieu le 1^{er} juillet, pour évoquer la manière dont devrait évoluer le portail de données pour répondre aux attentes futures ;
- Les 5 et 6 décembre 2024 a enfin eu lieu la troisième édition de « Numérique en commun BFC », qui fédère les acteurs de la remédiation numérique autour des grands sujets d'actualité.

Il liste quelques participations à des salons, notamment à l'atelier sur l'IA « créer demain », organisé par l'AET, au séminaire IA de Nièvre numérique et au salon « Data IA ». L'ARNia a aussi participé à la journée *French Tech connect* organisée par French Tech BFC, qui fait partie des points sur lesquels elle a des expertises à offrir aux collectivités, mais aussi aux entreprises, à qui elle peut apporter de l'information et des connaissances.

Il reste à la disposition des participants pour répondre à leurs questions éventuelles.

(Applaudissements.)

Nicolas Berthaut, Directeur de l'ARNia, juge le nombre de réalisations du pôle formation impressionnant. Le nombre d'inscrits au MOOC est difficile à suivre. Le dernier chiffre dont il a eu connaissance était de 22 000 inscrits, en sachant qu'il reste quelques jours pour s'inscrire, ce qui est un réel succès. Il ne peut pas s'empêcher d'évoquer l'année 2025 pour les clubs et l'animation des réseaux. Un club vient d'être lancé autour de l'intelligence artificielle et sa première réunion s'est tenue en mai, animée par Victor Vila. Comme il n'est pas toujours possible de se rendre disponible dans un temps court, les séances sont enregistrées et placées sur le site internet afin que les participants puissent les revoir.

Antoine Lefebvre, Chargé de mission Data et Innovation territoriale, ARNia, a pour objectif d'accompagner les collectivités dans l'utilisation et la valorisation de leurs données. Sa mission principale est de travailler sur le projet Data BFC TID (territoire intelligent et durable) et sur la nouvelle offre de service Data BFC de l'ARNia.

Data BFC est un ensemble d'outils destinés à se saisir des données, de les utiliser et de les valoriser au travers des prises de décision en fournissant aux collectivités un outil de travail basé sur les données, pour qu'elles puissent prendre des décisions fondées sur des chiffres proches du réel. Il montre un exemple de tableaux de bord tel qu'ils peuvent être réalisés. Ils sont constitués de différentes briques (graphiques, cartes, chiffres) alimentées par des données provenant de différentes sources, internes à la collectivité (par exemple des fichiers ou des données issues de logiciels de comptage, de capteurs de qualité de l'air ou de consommation électrique placés dans des bâtiments, ou des capteurs de comptage des véhicules ou des piétons, placés dans la rue) ou de sources externes (par exemple le géoportail de l'urbanisme, data.gouv, le Conseil régional BFC ou IDÉO BFC). L'objectif est de mettre un outil unique à la disposition des collectivités pour qu'elles puissent utiliser des données de toute sorte. Elles passent au travers de l'outil Data BFC, qui propose une interface simple pour construire un hyperviseur. Il montre un exemple de ce système de blocs, qui permet, à tout moment, d'ajouter un bloc, de le redimensionner ou le déplacer. L'ARNia propose ses services pour la construction de ces tableaux de bord, mais l'objectif

final est que les collectivités soient en totale autonomie pour la gestion de leurs données et de leurs tableaux de bord, afin de ne pas ajouter un processus inutile à la création de valeur et à la prise de décision autour des données.

Il montre quelques exemples de prises de décision et d'informations qu'il est possible de remonter avec les données. Il est par exemple possible de faire un zoom sur la consommation d'eau, en utilisant les compteurs d'eau connectés. Une connexion au logiciel de Suez peut montrer, sur des graphiques, que, au mois d'avril, la consommation d'eau des écoles était normale et qu'elle a triplé au mois de mai, ce qui permet de détecter une fuite d'eau, sans attendre la prochaine relève manuelle, de vérifier que la fuite a été résorbée voire d'installer un système d'alerte automatique de la fuite, dès qu'elle survient et sans attendre plusieurs mois. Il est aussi possible d'installer un filtre sur ces données pour n'afficher que les compteurs d'eau des écoles qui consomment la nuit, un comportement anormal qui permet de détecter une fuite. Il montre trois établissements scolaires, dont deux présentent des fuites, dont une plus importante que les autres. Les données de compteurs électriques ou de gaz, dont les collectivités sont souvent équipées, peuvent aussi être intégrées dans Data BFC. Elles peuvent ainsi demander à accéder aux données de leur compteur Linky. Les collectivités concernées par le tourisme ou la fréquentation de centre-ville peuvent venir s'interfacer avec des logiciels de billetterie ou des comptages manuels, dans l'objectif d'avoir un tableau de bord unique pour partager et utiliser ces données. À terme, il sera possible de mettre en place un historique et même d'avoir du prévisionnel afin d'aller vers du prédictif pour constater des anomalies ou des changements, voire les anticiper et par exemple mieux dimensionner les équipes d'un lieu touristique un week-end pour lequel du beau temps est annoncé. Tel est déjà le cas dans le château de Châteauneuf, en Côte-d'Or. Data BFC permet aussi d'appuyer les décisions sur des données du quotidien issues de sources nationales ou régionales fiables, par exemple le nombre d'habitants et son historique ou la répartition des bâtiments selon leur surface, leur année de construction ou leur DPE. Toutes ces données peuvent être utilisées pour les prises de décision et pour les discussions en conseil municipal. Data BFC a pour objectif de permettre d'avoir ces chiffres en permanence, en étant sûr qu'il s'agit de la bonne version et donc de comparer les collectivités entre elles sur la base des mêmes unités de mesure et des mêmes chiffres.

Il prend l'exemple de la commune de Lure, qui cherche à redynamiser son centre-ville et dont la DGS pense les horaires des commerces en centre-ville inadaptés à la fréquentation réelle du centre-ville, certains magasins ouvrant à 10 heures alors que le trafic piéton est fort dès 8 heures du matin. L'objectif est, avec des capteurs de comptage piétons, d'être en mesure de comparer la fréquentation du centre-ville aux horaires, permettant d'identifier en temps réel une carte qui affiche les commerces ouverts dans le centre-ville. S'il est démontré que, alors que 180 personnes sont présentes sur le centre-ville, la moitié des commerces sont fermés, le manager du centre-ville pourra peut-être pousser les commerces à adapter leurs horaires pour faire face à la fréquentation piétonne de la ville. Il connaît des cas d'usages similaires, par exemple la surveillance d'une zone industrielle, à Montbéliard, où le trafic automobile est quasiment nul le week-end, mais très important en semaine. Il est constaté que beaucoup de personnes font les allers-retours et reprennent leur voiture pour manger chez eux à midi. Ce genre de données peut intéresser la personne responsable de la zone industrielle, car cette habitude cause des nuisances, de la pollution et des bouchons. Une offre de restauration sur place, dans la zone industrielle, permettrait peut-être d'éviter ce genre de trafic. La personne qui gère la zone aura ainsi des chiffres concrets pour démarcher des entreprises et lancer un appel d'offres.

Il conclut sa présentation par le cas d'usage de la commune de Châteauneuf-en-Auxois, qui a un parking de 40 places, souvent plein. Le maire n'a pas attendu d'avoir des capteurs pour constater l'existence d'un stationnement sauvage et la complétude du parking de 40 places. Data BFC offre des données pour objectiver cette sensation de trop-plein, en indiquant que, pendant les sept derniers jours, le parking a été plein pendant 16 heures. Data BFC est donc en mesure d'identifier à quelles fréquences et sur quels horaires le parking est plein et surtout à quel volume. Si le maire veut faire une demande de subvention pour agrandir le parking et en créer un autre, sa demande sera plus complète, avec des chiffres actés et indiscutables.

Il est également possible de mesurer sur les capteurs la fréquentation en temps réel d'un parking, par exemple celui de la gare de Lure. Ce chiffre peut amener à mieux comprendre l'utilisation des parkings

et à indiquer si le parking est occupé par des voyageurs qui utilisent la gare ou par des commerçants venant se garer dans les rues commerçantes. Il sera alors possible d'identifier les véhicules tampons et de mesurer la durée moyenne de stationnement.

Data BFC est un outil accessible, développé par l'ARNia, qui fait des ateliers de travail avec les collectivités et des personnes de différents métiers (DGS, élus, responsables techniques, techniciens...) pour construire un outil accessible et au plus proche de la réalité concrète et des besoins réels des collectivités. L'objectif de Data BFC est de mesurer la réalité du terrain et d'adapter les projets et les décisions au réel. Quelques utilisateurs utilisent déjà Data BFC, notamment le Conseil Régional BFC, le syndicat d'électrification de Saône-et-Loire et Dijon métropole, pour réaliser son portail *open data*. Ce sera prochainement aussi le cas d'IDÉO BFC.

Les équipes de l'ARNia restent à la disposition des participants pour toute question sur Data BFC et sur la donnée.

(Applaudissements.)

Nicolas Berthaut note que la présentation invite en creux les participants, avec le soutien de la Région, à travailler véritablement leurs données. L'intelligence artificielle sera d'autant plus précieuse qu'elle sera utilisée sur ses propres données. Le portail IDÉO BFC et Data BFC TID n'utilisent pas l'IA pour l'instant, mais une petite dose d'IA y sera sans doute mise un jour. Il remercie Antoine Lefebvre et son équipe, ainsi que le pôle formation.

III. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS 2024

Laurent Prost, expert-comptable, cabinet GT, relève le défi de présenter la substantifique moelle des comptes 2024 en dix minutes.

Il commence sa présentation par le bilan 2024 et son actif. Le GIP porte des investissements depuis que ses relations avec le premier partenariat public-privé ont évolué, en 2019. Il montre les investissements faits en 2024 par le GIP sur le projet Data BFC (pour 550 000 €) et sur la plateforme (une centaine de milliers d'euros). Celle-ci ayant une durée de vie, la comptabilité d'engagement constate tous les ans un amortissement sur la durée de vie prévue de la plateforme, venant diminuer le montant d'investissement de 435 000 €, ce qui était la variation entre 2023 et 2024, avec des sorties qui s'élèvent à 56 000 € et donc environ 1,2 M€ de valeur d'actif potentielle. Il montre quelques autres postes : les créances sur les adhérents, peu significatives, à 128 000 €, quelques comptes rattachés, les « autres créances », essentiellement la trésorerie du GIP, à peu près 2 M€ de subventions diverses et d'autres postes à recouvrer, liés aux différents projets, et une trésorerie de 3,6 M€, stable par rapport à la période précédente.

Il aborde le passif. Les subventions d'investissement financent les projets d'investissement, dont une partie est réalisée et l'autre pas, ce qui explique que des investissements encore à réaliser figurent à l'actif et qu'il reste des subventions à engager au passif, pour 2,3 M€. Cela inclut le projet Data BFC, dont une partie est financée par la Région, pour environ 500 000 €, et une autre par la Caisse des Dépôts, pour 940 000 € en solde à la fin 2024. Il précise qu'il ne s'agit pas des enveloppes totales dédiées au projet. Il montre ensuite les fonds dédiés, pour à peu près 3 M€ à la fin 2024, à comparer aux 2,4 M€ de l'année précédente. Cette évolution est liée au résultat 2024. Il s'agit donc d'une espèce de réserve pour assurer le modèle économique jusqu'aux termes des projets du GIP et donc sur l'horizon long. Les postes de passif montrent que la santé financière du GIP est bonne : une trésorerie de 3,6 M€, pas de dette, des encours fournisseurs, des encours courants (caisses de retraite, organismes sociaux, salaires, congés à payer, etc.), les dettes courantes de fonctionnement du GIP et quelques dépenses qui restent à payer au titre des investissements 2024, pour à peu près 200 000 € et 670 000 € au titre de subventions perçues, mais pas encore consommées et utilisées, des subventions qui ne sont pas liées à des investissements du GIP, mais à des dépenses de fonctionnement couvertes par les subventions qui n'ont donc pas été consommées en 2024 suite aux retards connus par certains projets et parce que le cadencement des versements n'est pas forcément corrélé aux dépenses.

Il se propose d'aller aussi vite sur le compte de résultat que sur le bilan. Dans les recettes, il montre que les cotisations des membres fondateurs sont très proches du budget, à 1,350 M€. Dans les autres revenus du GIP figurent les « autres produits ». Les « autres cotisations » (celles des collèges 2 à 7, en dehors des membres fondateurs) sont également proches de l'épure du budget (autour de 300 000 €). Des cotisations liées à des services de base et à des services à la carte sont un peu inférieures au budget, principalement suite à aux retards connus par deux projets principaux, respectivement avec les Restaurants du cœur, sur des missions d'animation, et avec une difficulté, résolue depuis, avec le marché signé avec le groupe La Poste pour des interventions sur France numérique ensemble. Une fois ces sujets retraités, les produits sont conformes au budget sur l'ensemble des postes, y compris la formation.

Deux types de subventions sont liés aux projets : celles qui sont la contrepartie d'investissements immobilisés et celles qui sont la contrepartie de dépenses qui ne le sont pas. Les projets rassemblent environ 1,1 M€ de recette sur 2024, contre un budget d'un peu moins de 1,2 M€, un léger décalage qui tient principalement à des retards sur trois projets développés en marge. Les subventions d'investissement rapportées aux résultats sont de 290 000 €, en lien avec les dépenses immobilisées, ce qui est conforme au budget, à 10 000 € près, avec environ 9 000 € euros de recettes supplémentaires liées à un module de prise de rendez-vous non prévu au budget et réalisé au titre de l'année 2024. Les autres produits incluent une production immobilisée à hauteur d'environ 250 000 €, alors que, dans la construction budgétaire 2024 du GIP ARNiA, il était prévu qu'aucune quote-part de dépenses considérée dans les charges courantes ne devrait faire l'objet d'un traitement comptable spécifique, qu'il a fait, en coordination pour l'ARNiA, lors de l'arrêté des comptes 2024. Le projet Data BFC TID fait partie de la quasi-totalité d'un subventionnement et toutes les dépenses externes ou internes au GIP doivent être inscrites dans un compte d'investissement global. Cette partie n'était donc pas considérée dans le budget 2024, mais des dépenses ont été portées au GIP en 2024. Elle devait donc donner lieu à l'enregistrement d'un produit de 250 000 €, afin de neutraliser les dépenses liées au projet et les étaler, en termes de charges, comme un investissement sur un amortissement futur. Cela nécessite une action symétrique sur les charges et ces 250 000 € de résultat, non prévus, majorent le résultat réel de 2024 par rapport à la construction budgétaire.

Les autres produits de gestion courante incluent quelques scories liées à la situation RH difficile de 2024 et aux turpitudes que le GIP a rencontrées, sous la direction de Sophie Valdenaire-Ratto pendant une partie de l'exercice et en l'absence de directeur adjoint, ce qui a plusieurs effets sur les comptes du GIP. Des indemnités de Sécurité sociale ont été perçues, ainsi que des caisses de prévoyance, pour 40 000 €, qui n'étaient pas budgétées et des recettes sont venues majorer le résultat 2024 et alléger la masse salariale, de façon non souhaitée et subie.

Il aborde les charges. Un certain nombre de dépenses, dont il montre la liste, sont liées au fonctionnement de la plateforme et aux projets portés par le GIP. Il se propose de ne pas les commenter individuellement et d'évoquer seulement quelques points clés : des retards liés à différents projets, en lien avec la situation RH globale et à des difficultés de recrutement, qui ont conduit soit à décaler des projets soit à réduire différents éléments. La construction budgétaire avait anticipé une négociation sur des réductions de coût de la plateforme, liée aux évolutions attendues des objectifs des membres et à une réalisation inférieure. La négociation avec Wordline s'est traduite par une économie réelle sur le poste un peu inférieure à ce qui était envisagé dans la construction budgétaire, sans rien de fondamental à ajouter sur le sujet.

Il a peu de choses à dire sur les services extérieurs, qui incluent un poste de « locations et frais de colloque » qui a permis quelques économies liées à la situation précédemment décrite. Sur les autres postes, des dépenses sont en retrait de 80 000 € par rapport au budget, essentiellement en lien avec les retards connus par les projets et avec le départ de Sophie Valdenaire-Ratto plus tôt que prévu par le budget. Il a peu à dire de plus sur les dépenses.

Il aborde les impôts et taxes et les frais de personnels, sur lesquels sont faits 220 000 € d'économies, une somme significative, en lien avec les produits d'indemnité, de maladie et de prévoyance dus à l'absence d'un certain nombre d'équipiers du GIP. 40 000 € d'économies de masse salariale sont liés à la vacance de certains postes, sans que le GIP ait recruté, le GIP touchant des indemnités des

organismes de prévoyance et de Sécurité sociale, pour 260 000 € de résultat ou d'économies générés sur le résultat 2024.

Parmi les « autres charges » du GIP, il note 115 000 € de dépenses supplémentaires, qui sont la partie non financée des dépenses immobilisées dont il a fait état antérieurement. Les règles comptables qui s'imposent à toutes les organisations soumises au plan comptable général imposent d'attendre des avantages économiques futurs pour inscrire une dépense à l'actif. Or, aujourd'hui, le modèle économique de Data TID BFC n'est pas clairement calé et la partie passée en produit, à hauteur de 250 000 €, n'annonce pas de produits liés à venir, faute de modèle de facturation de revenus futurs pour le GIP. Le principe de prudence comptable impose de déprécier la partie qui n'est pas couverte par les subventions, ce qui crée une provision technique, à l'image des provisions que la SNCF avait passées sur les TGV, quand ils ne circulaient pas assez et qu'ils étaient vides. L'actif étant construit sans connaître le modèle de revenu, les règles comptables obligent à passer 115 000 € de provision pour la partie qui n'est pas financée.

Il en arrive au résultat d'activité de 500 000 €, la somme de tous les écarts évoqués, notamment 130 000 € de production immobilisée, 250 000 € de masse salariale et 40 000 € d'indemnités journalières de la Sécurité sociale, alors que l'anticipation budgétaire du résultat courant, avant les produits financiers exceptionnels et les charges financières exceptionnelles, était de 80 000 €, ce qui crée un écart de 400 000 €. Les placements de trésorerie ont généré plus de revenus qu'anticipé, car avoir 3 M€ de trésorerie a permis de générer des produits significatifs, avec un taux favorable en 2024, mais qui baissera en 2025. 55 000 € viennent donc s'ajouter au revenu des opérations, entraînant un résultat positif de 563 000 €.

Il conclut sa présentation par un graphique qui permet de repérer plus aisément ce qui s'est passé pendant l'année, avec, au-dessus de l'axe, les revenus supplémentaires par rapport au budget et les économies sur les dépenses, et, en dessous, les dépenses qui ont excédé ce qui avait été budgété et les recettes qui ont été inférieures. Il montre la prévision de résultat 2024 et le résultat auquel arrive le GIP, en fin d'exercice, essentiellement suite à des décalages de projet : les revenus, les dépenses, le projet Data BFC, qui a entraîné 250 000 € d'inscription à l'actif non prévue, 115 000 € de provisions et 225 000 € de différence, la conséquence des événements connus par les RH et tous les impacts. Il pense que le graphique permet une compréhension plus claire de ce qui s'est passé en 2024, des causes des résultats et l'écart avec le budget.

Il reste à la disposition de l'assemblée en cas de question.

(Applaudissements.)

Patrick Molinoz sollicite les questions de l'assemblée. En l'absence, il salue la performance de Laurent Prost, qui a tenu les délais fixés à la minute près.

Samuel Brunneval, commissaire aux comptes, KPMG, propose une lecture synthétique de son rapport : *« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GIP Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024. À l'issue de nos travaux menés auprès de l'équipe comptable et à l'appui des travaux de notre confrère Laurent Prost, nous certifions que les comptes annuels qui viennent de vous être présentés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du GIP à la fin de cet exercice.*

Pour fonder notre opinion, nous nous sommes notamment assurés que le caractère approprié des principes comptables était bien respecté et que la présentation de l'ensemble des comptes était bien respectée.

Dans ce cadre-là, au chapitre de nos vérifications spécifiques, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les éléments transmis en matière juridique et le rapport d'activité ».

Il se propose de passer le rappel des responsabilités de la direction et du commissaire aux comptes pour conclure que les comptes présentés sont réguliers et sincères et qu'il en propose la certification pure et simple, sans observation ni réserve.

(Applaudissements.)

Patrick Molinoz invite l'assemblée à garder en tête que le fonctionnement de l'Agence n'est possible que grâce à la mutualisation soutenue et voulue par trois Départements, la Région et l'État, la Région mettant, entre le fonctionnement et le financement de projets, environ 1,5 M€ dans l'Agence (800 000 € en fonctionnement et environ 700 000 € sur le financement de projets), les départements respectant leur participation liée à leur taille, qui va de 100 000 € à un peu plus de 200 000 €, l'État près de 400 000 € et l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) 300 000 € pour le CSIRT-BFC. Il invite à retenir que tout ce qui est fait est permis par cette volonté commune de mutualiser.

Il revient sur un point qu'il a oublié d'évoquer et invite Mme Bataille, de La Poste, à monter sur scène pour présenter le partenariat entre la Poste et l'ARNia pour accompagner l'installation et la maintenance d'équipements informatiques dans les communes, un nouveau service auquel il est très attaché.

Kildine Bataille, déléguée régionale Numérique & RSE, La Poste, confirme que la Poste a remporté l'appel d'offres et lance, le jour même, une offre ARNia x La Poste, où celle-ci est sous-traitante de l'ARNia pour la maintenance du matériel informatique des mairies. Elle invite les maires à se renseigner auprès des représentants de La Poste présents ou des postiers, qui présenteront désormais cette offre, qui inclut la maintenance des matériels, la reprise des anciens matériels, leur recyclage et l'installation de tous les supports de l'ARNia sur les matériels informatiques. Elle remercie Patrick Molinoz d'avoir permis qu'une femme monte sur scène.

(Applaudissements.)

Patrick Molinoz précise être très attaché à ce partenariat et se dit persuadé que La Poste l'est aussi. La Poste a des forces informatiques disponibles, celles qui viennent dans les communes pour s'assurer que l'agence postale communale est reliée et que tout est fait selon les normes, ce qui offre la possibilité d'offrir aux adhérents un support et un soutien pour l'installation de matériel, sous le sceau du principe d'intérêt général que garantit l'ARNia. L'entreprise est publique et elle comprend des salariés extrêmement compétents et disponibles. Il met donc les participants en relation avec La Poste pour ces installations, qui font partie des actualités 2025 qu'il reste à présenter.

Il propose de passer aux votes sur le rapport d'activité et sur les comptes.

0 abstention, 0 contre.

Le rapport d'activités 2024 est adopté à l'unanimité.

0 abstention, 0 contre.

Les comptes annuels 2024 sont adoptés à l'unanimité.

IV. ACTUALITÉS 2025

- **CmoniA**

Victor Vila, chef de projet, service innovation et Data, présente CmoniA comme une expérimentation d'IA générative. Les principes qui la conduisent sont la souveraineté, la mutualisation et la co-construction, sur la base du modèle d'IA générative française Mistral, pour créer une IA de confiance, transparente, aussi souveraine que souveraine et maîtrisée. L'ARNia voit en effet l'intelligence artificielle comme une vague qui laisse le choix soit de se laisser porter, au risque d'échouer dans les rochers, soit d'agir, de conduire et de naviguer dans cette vague en faisant des choix. L'ARNia a choisi une *start-up* française et un écosystème français pour la souveraineté et l'indépendance stratégique, pour éviter la dépendance aux acteurs américains ou chinois, qui peuvent du jour au lendemain couper l'accès,

augmenter les tarifs ou fournir des modèles de basse qualité. La conséquence logique est que l'autonomie technique doit permettre de construire des nouvelles fonctionnalités adaptables aux besoins des territoires, auxquels il s'agit de fournir un outil généralisé. L'IA générative n'est pas un interrupteur qui fournit toujours la même lumière. Elle dépend énormément de ce qui y est mis et de la manière de la questionner et elle nécessite de travailler, de tester et d'améliorer sa façon de la questionner, ce qui n'est possible qu'en ayant accès aux outils. Pour cette raison, l'ARNia permet à ses adhérents d'avoir accès à ces outils, par la mutualisation, pour éviter de creuser la fracture territoriale. Il s'agit donc de coconstruire avec les adhérents, pendant les mois d'été. Le projet a jusqu'ici été mené en interne et il s'agit de l'orienter et de le doter de nouvelles fonctionnalités pour qu'il soit vraiment adapté aux besoins. Il devrait être possible, à partir de la rentrée, de l'ouvrir à titre gracieux, jusqu'à la fin de l'année, à tous les adhérents.

Il propose une démonstration de l'outil. Il lui demande pour commencer ce qu'il peut faire avec elle : « *en quoi peux-tu aider une collectivité territoriale dans son travail ?* ». Elle répond qu'elle peut faire de la synthèse de texte, rédiger des fiches de poste, créer des textes pour la communication, etc. Il insiste sur ce dernier point, qui est le sujet sur lequel il a le plus été interpellé pendant les ateliers de la matinée.

Il entre une question sur la communication sur les réseaux sociaux : « *nous organisons un nettoyage de printemps, le samedi 14 juin, dans la commune. Peux-tu me rédiger trois propositions de posts à publier sur les réseaux sociaux pour motiver les habitants ?* ». La réponse est immédiate. Il montre les trois propositions faites.

Il lui a été demandé pendant la matinée : « *nous avons beaucoup de touristes, est-il possible de générer des articles dans différentes langues ?* ». Il pose la question et montre la réponse en japonais ou en espagnol.

Une autre demande d'une secrétaire de mairie consiste en l'organisation d'une brocante : « *Mme la Maire souhaite organiser une brocante dans la commune entre 10 heures et 17 heures. Peux-tu m'aider à l'organiser ?* ». L'outil répond tout ce qui doit être fait deux semaines à l'avance, la semaine de l'événement voir des propositions d'horaires le jour J. L'outil est généraliste et la réponse dépend beaucoup de la manière de poser la question, mais il permet quand même de gagner un temps important et de penser à des choses qui auraient pu être oubliées. Il peut aussi être amélioré.

Il s'excuse de ne pouvoir procéder à tous les tests qui ont été faits pendant la matinée et en propose un dernier : il fournit à l'outil la politique de confidentialité d'Open AI, l'entreprise qui a créé ChatGPT, et demande d'indiquer par des guillemets la partie du texte dont il se sert pour répondre. Il lui demande ensuite si Open AI utilise les données pour entraîner d'autres intelligences artificielles. L'outil répond « *oui* » et détache la partie de la politique de confidentialité qui l'annonce.

Il conclut sa présentation par le Club IA et encourage l'assemblée à envoyer un e-mail à ia@arnia.bfc.fr pour obtenir le lien à cet échange, qui dure 45 minutes, une fois par mois. Les participants, quelle que soit leur approche de l'IA, auront ainsi une information de qualité.

(Applaudissements.)

Patrick Molinoz précise qu'une interrogation directe de ChatGPT fournirait la même réponse. Le sujet qui l'interpelle, l'interroge et l'inquiète est que, s'il ne voit pas d'enjeu stratégique particulier à demander à ChatGPT de rédiger un post sur le site de la mairie, préparer une brocante ou annoncer une journée de nettoyage, par contre, si un secrétaire de mairie demande à ChatGPT ou à une mauvaise IA des références juridiques sur le droit de faire quelque chose ou de rédiger un arrêté interdisant la circulation, la divagation des chiens ou, par exemple, les mobylettes sur la plage, il sera nécessaire de se demander si l'intelligence artificielle peut se baser sur des choses qui ne sont pas justes. Faute de vérification ultérieure, l'intelligence artificielle aura alors produit des choses fausses et possiblement dangereuses juridiquement.

Cette initiative CmonIA vise donc à proposer aux collectivités un outil d'intelligence artificielle fiable et cela pose beaucoup de questions techniques. Ce qui intéresse un maire, ce n'est pas de connaître la mécanique du logiciel, mais de savoir que ce qu'il utilise est fiable, un peu comme l'acheteur d'une

voiture se moque de savoir comment le moteur fonctionne, mais souhaite que, quand il tourne la clé, la voiture démarre et qu'elle l'emmène en sécurité où il veut aller, même si certains se veulent bricoleurs ou garagistes, en herbe ou professionnels. Les élus ne deviendront pas de grands spécialistes de la programmation des algorithmes, mais voudront disposer d'outils fiables. Les questions qui se posent rapidement, y compris dans de grandes organisations, sont de savoir s'il convient d'adopter les outils d'utilisation libre mis sur le marché, comme ChatGPT, Instagram ou TikTok, sans pilotage politique, contrôle, ni vérification. Tant pis, si elle se trompe, pour celui qui demande à l'intelligence artificielle d'organiser ses vacances ou ses trajets d'un point A à un point B. Une erreur est beaucoup plus impactante en position de décision publique, pour un maire, président de Région, président de Département ou avocat. Il est donc impératif que les pouvoirs publics, au niveau européen ou national, édictent les règles et que soient mis en place les outils qui permettent à un maire ou un élu de les utiliser en toute confiance. Tel est le sens de l'expérimentation CmonIA, basée sur l'outil logiciel de Mistral, l'entreprise française star en matière d'intelligence artificielle, mais elle ne se limite pas à cela. Il s'agit aussi de savoir où trouver l'information, les données qui permettent de répondre. Les services lui ont expliqué, avant l'Assemblée générale, qu'une décision stratégique, pour l'ARNia comme pour d'autres organisations, est de continuer à travailler avec des outils qui cherchent des informations partout, à l'extérieur, ou d'entraîner des IA sur des bases de données dédiées qui ne contiennent que des choses justes. Ce genre de choix stratégique est extrêmement important, d'autant qu'il est nécessaire à la fois d'aller vite, parce que d'autres utiliseront les outils sans se poser de questions, et d'être sûr de ce que l'on fait, ce qui prend du temps. L'ARNia a rapidement décidé de lancer cette expérimentation pour voir ce qu'elle pourra proposer de fiable et d'opérationnel. Microsoft intègre désormais des outils d'intelligence artificielle à ses offres. Sont-elles bien ou pas ? Sont-elles mieux que ce que fait l'ARNia ? Il n'aurait pas dit la même chose deux ans plus tôt, parce que la situation géopolitique a changé et qu'il est aujourd'hui nécessaire de se demander si on essaie de maîtriser les choses au niveau européen, car l'intelligence artificielle, qui nécessite des masses de données, ne se gèrera pas au niveau communal ou national. Il n'est clairement pas possible, pour une raison évidente, d'utiliser les moteurs et les intelligences artificielles chinoises, mais la question se pose pour les Américains, au-delà de leur *leader* actuel. En effet, une intelligence artificielle a des biais en fonction de ce dont elle est alimentée et ils changent les réponses qu'elle restitue. Il témoigne, pour y être allé récemment, que la Pologne veut développer des modèles de langage en polonais pour avoir des intelligences artificielles qui « réfléchissent » dans cette langue. Les modèles comme ChatGPT puisent les informations dans des sources essentiellement anglophones, même si la réponse est fournie en français, et la manière de voir le monde est donc celle du monde anglophone. Chacun doit s'emparer de ces enjeux pour que, en bout de chaîne, les maires aient des outils fiables. Disposer, dans un outil régional commun au Département, à la Région et à l'État, d'une ingénierie crédible, par des agents qui travaillent pour le GIP et qui portent une mission de services publics d'intérêt général, permet de leur demander de réfléchir dans cette logique et pas pour vendre quelque chose. Le travail a été lancé dans cette optique. Il va continuer et l'ARNia essaiera d'apporter les réponses les plus appropriées.

- **Espace collaboratif et bureautique**

Dominique GROTA, chef de projet, service innovation et Data, présente un service à plusieurs facettes, supposé sortir à l'automne, qui a pour but de permettre d'externaliser des documents sur des serveurs hébergés en région BFC, en conservant donc la souveraineté des données, une sorte de google.doc souverain. Il sera utilisable par plusieurs entrées, en fonction des besoins :

- Par le transfert automatique des documents sur des serveurs à l'extérieur de la mairie, ce qui offrira une sauvegarde des informations en cas d'événement physique sur le poste de travail ou sur le bâtiment. Les serveurs seront eux-mêmes sauvegardés tous les soirs, avec une durée de conservation d'un mois, ce qui permettra de revenir plusieurs jours en arrière en cas de nécessité ;
- Le service pourra être utilisé depuis la mairie, une interface *web* permettant de se rendre sur le document et de le modifier, ainsi que, de manière sécurisée, depuis l'extérieur de la mairie, si un élu ou un agent est en télétravail ;

- En accès partagé. Les versions du document étant identiques, il sera possible d'arrêter de s'envoyer des mails avec des versions successives du document, la version commune intégrant des modifications communes sans imposer de penser à la remplacer. Cela permettra l'édition collaborative des documents, depuis le bureau de la mairie ou de partout ailleurs, en modifiant les documents en parallèle en voyant les modifications faites au fur et à mesure par les autres personnes ;
- Le partage externe d'un document à l'extérieur à la mairie. L'envoi d'un lien à une simple adresse mail donnera accès à une personne, en édition ou en lecture seule, sans limitation de taille du document, puisqu'il sera sur le serveur, et sans devoir renvoyer le document en cas de modification ;
- L'outil proposera une structure de classement, qui pourra être supprimée ou modifiée. Il s'agit d'aider les utilisateurs à réfléchir à la manière de classer les dossiers au lieu de tout placer dans le même dossier sans pouvoir s'y retrouver ;
- Une option possible est l'installation sur son ordinateur d'une application qui synchronise une de ses entrées locales vers SécurNomad, ce qui permettra au serveur et à l'ordinateur de toujours avoir la même version. Il ne s'agit donc pas d'un simple outil de sauvegarde, mais de documents de travail qui pourront être à deux endroits à la fois, synchronisés sans action nécessaire. Un maire qui croise un administré qui lui pose une question peut donc consulter ses documents sur son téléphone et renseigner l'administré ;
- Un bonus sera présenté ultérieurement.

Sa dernière diapositive, consacrée à l'affichage de l'interface, avec la structure des documents sur la gauche et l'affichage de la manière dont une liste de document, qui devait montrer comment voir en direct une autre personne travailler sur un document, ne s'affichant pas, il en reste là de sa présentation.

(Applaudissements.)

Patrick Molinoz fait valoir que les communes ne sont actuellement jamais certaines que les solutions d'hébergement vendues par des prestataires correspondent à leurs souhaits de souveraineté, de transparence ou de confidentialité. Le nuage souverain proposé aux adhérents leur apportera la garantie, par la parole d'intérêt général et de service public de l'ARNia, qu'il a été vérifié que les données sont en Bourgogne-Franche-Comté. La Région mène une réflexion parallèle afin de décider assez rapidement de la création d'un centre de données (*data center*) régional entièrement public, en associant des entreprises privées ou en optant pour plusieurs sites en région. Il assure que le sujet est pris à bras-le-corps. Dans l'attente, la solution proposée là par l'ARNia doit permettre d'avancer sur la sécurisation des données des adhérents, pour arrêter de les laisser sur son ordinateur, dans la mairie, ou sur une clé USB, alors que la question de la sécurité et du risque va croissant et qu'elle est bien plus prégnante que dix ans plus tôt. Il reviendra sur le sujet quand il sera opérationnel.

- **CSIRT-BFC**

Sébastien MOREY, responsable du pôle Cybersécurité et Systèmes d'information, précise que CmoniA, une grosse partie de Mistral et SécurNomad ne sont plus hébergés chez l'hébergeur historique de l'ARNia, qui a des *data center* dans divers endroits de France. L'Agence a travaillé, en 2024, sur la création d'un hébergement souverain, c'est-à-dire dont les données sont physiquement en région Bourgogne-Franche-Comté. Ce changement de paradigme a été décidé pour offrir aux marchés publics une maîtrise plus importante des architectures techniques et donc davantage de réactivité et moins de cloisonnement. L'hébergement en région est pensé pour pouvoir, dans un, deux ou trois ans, atterrir sur le nuage régional souverain sur lequel la Région travaille actuellement et pour réduire les coûts, ce qui est essentiel dans la période. L'hébergement est « *scalable* », c'est-à-dire susceptible de voir la puissance informatique de l'hébergement être agrandie à façon par l'ajout de modules dans les *data center*, assez simplement et rapidement. Des technologies matures sont utilisées, dont certaines ont fait leurs preuves au niveau mondial. L'appel d'offres passé il y a plus de deux ans permet de travailler avec DTiX sur un serveur. Par défaut, l'architecture avait été pensée pour le seul CSIRT-BFC, en étant totalement verrouillée et sécurisée *by design* et par défaut. Les applications de l'ARNia y arrivent et héritent de cette sécurisation. L'ensemble est entièrement supervisé avec des sondes et des remontées d'informations, dans une surveillance proactive.

Les données laissées par les adhérents sont hébergées à Chevigny-Saint-Sauveur, juste à côté de Dijon, près de l'entrée de l'autoroute A39, avec les données, les serveurs et une sauvegarde quotidienne. En 2025, un miroir parfait, c'est-à-dire une réplique entre deux *data centers*, sera mis en place, un à Chevigny-Saint-Sauveur et l'autre à Chalon-sur-Saône pour que l'arrêt d'un *data center* n'entraîne aucun arrêt de disponibilité de service. En cybersécurité, la règle « 3-2-1 » (trois copies de données dont deux sauvegardes dont une externalisée) est souvent évoquée. Les données de production sont également externalisées, en dehors de la région, dans un *data center* d'OVH, à Roubaix. Les données sont évidemment chiffrées et personne ne peut les lire.

Tel est le projet et l'architecture qui héberge déjà aujourd'hui à peu près 40 ou 50 applications Métier et qui, d'ici 2026, hébergera la quasi-totalité des applications de l'ARNia.

Il sollicite les questions de l'assemblée.

(Applaudissements.)

Nicolas Berthaut le remercie d'avoir montré ce qui ne se voit pas et qui irrigue pourtant les services proposés et permet leur disponibilité.

V. QUESTIONS DIVERSES

Patrick Molinoz propose un temps de réponses aux questions de l'assemblée, qu'il incite à exprimer son mécontentement, sa satisfaction ou des dysfonctionnements éventuels.

Un intervenant a beaucoup apprécié le discours porté sur l'IA et indique que la moitié des collaborateurs, en France, au-delà des collectivités, travaillent clandestinement avec des IA, ce qui lui semble extrêmement dangereux et justifier amplement la mise en place de bases de données fiables et hermétiques.

Un intervenant souhaite savoir sur quelle base le service SécurNomad sera facturé et comment le tester.

Dominique Grota pense que le test sera possible autour de l'été.

Patrick Molinoz précise que les tarifs devront être adoptés par le Conseil d'Administration. Il demande aux équipes de fixer des tarifs compétitifs. Il s'agit donc de trouver un point de sortie financier qui rende les services acceptables pour les Communes, qui n'achèteront certainement pas un service trois fois plus cher sous prétexte qu'il est proposé par l'ARNia. L'Agence doit donc démontrer qu'elle pratique des tarifs dans les coûts de marché et qu'elle apporte en plus sa parole d'intérêt général et sa garantie de service public. Les chiffres qui viennent d'être donnés seront légalement intégrés dans la grille de tarifs. Il s'agit donc de trouver un équilibre. Être un peu moins cher serait encore mieux et la logique de mutualisation portée par l'Agence, grâce aux subventions des départements, doit le permettre sur chacun des services proposés.

Laurent Prost a apprécié la présentation du projet Data TID BFC faite par l'équipe et souhaite connaître les prochaines étapes pour la massification des données et la possibilité de leur donner du sens, éventuellement par l'IA, par exemple le suivi de la consommation énergétique d'un bâtiment pour prioriser une politique, décider des mesures incitatives pour réduire la consommation ou gérer le réseau. Il imagine des centaines de cas d'usage possibles et souhaite savoir si l'ARNia participe à des ateliers de *design thinking* pour partager les expériences de ce que ces données permettent ou avoir une cohérence avec des politiques régionales ou nationales. Il souhaite savoir si l'ARNia est en rapport avec cela et comment elle alimente la réflexion à ce sujet.

Patrick Molinoz prend sa casquette de vice-président de la Région pour répondre à une question qui s'adresse autant à celle-ci qu'à l'Agence. Sachant s'adresser aux élus les plus éclairés en la matière, car ils ne sont pas seulement venus pour entendre le rapport financier, mais surtout pour rencontrer les équipes et parce qu'ils s'intéressent aux sujets numériques, il souligne la nécessité d'accompagner les élus en la matière. Il est en effet nécessaire de leur faire prendre conscience des enjeux numériques pour qu'ils cessent de les subir. Ils le seront toujours un peu, car l'évolution de la technologie et des entreprises dans le domaine ira toujours plus vite qu'un État, une Région ou une Commune. Il n'en reste pas moins nécessaire que leur conscience politique de ce qui est en train de se passer grandisse.

Il s'agit maintenant de la conscience de ce qu'est l'intelligence artificielle et de ce que sont les données ou l'*open data*. Ces notions ont beau être évoquées tous les jours, il n'est pas certain qu'elles soient claires dans l'esprit de tous. Une montée en conscience collective est donc nécessaire. Les initiatives prises par l'Agence et la Région, par exemple le déplacement de la semaine suivante à Lure pour valoriser une très belle initiative dans un programme largement financé par l'Europe en la matière, visent à dire aux élus ce qu'est la donnée et ce qu'elle devient. Il ne cesse de demander aux équipes de cesser de lui parler en termes numériques qu'il ne comprend pas, mais de lui dire en quoi un outil peut l'aider à prendre la meilleure décision pour agrandir un parking, refaire une rue, changer un sens interdit, créer un service ou en fermer un autre. La donnée doit permettre d'objectiver les décisions au regard de la réalité vécue par les concitoyens. Par ces expérimentations, il souhaite montrer aux élus qui n'y croient pas vraiment, qui ont un peu peur ou qui pensent ne pas avoir les moyens ou que ce n'est pas fait pour eux, entre autres raisons qu'ils peuvent penser, ou leur secrétaire de mairie, que cela peut être vraiment utile. Châteauneuf-en-Auxois, commune très symbolique de la Bourgogne-Franche-Comté, n'est pas une métropole et son maire se dit pourtant qu'être accompagné lui permettra peut-être de répondre à ses concitoyens, qui lui reprochent un manque de place sur le parking, que ce n'est en réalité le cas que deux fois dans la semaine, entre 17 et 18 heures, pour telle ou telle raison. L'étape suivante est donc de montrer aux autres le profit éventuel qu'ont pu en tirer ceux qui étaient dans des expérimentations. L'utilisation des données et de l'intelligence artificielle doit permettre de mieux gérer les bâtiments, faire des économies d'énergie et mieux gérer l'éclairage public. Beaucoup éteignent l'éclairage, la nuit, entre 23 heures et 5 heures, malgré des événements, quatre fois dans l'année, faute de pouvoir programmer l'éclairage. Ces outils doivent rendre les maires plus performants dans leur rôle. Il pense possible de convaincre les élus par le développement d'exemples, de même que la cybersécurité deviendra une évidence quand le voisin aura souffert d'une attaque.

Éric Apffel, conseiller municipal de Joigny, témoigne que la Ville s'est engagée dans « territoire intelligent et durable » et que l'équipe lui a proposé des ateliers d'idéation pour parler, en termes compréhensibles, de la manière de présenter les données pour qu'il soit possible de guider politiquement les décisions. Il pense avoir compris qu'il se cache derrière l'offre SecurNomad ce qu'il a déjà eu l'occasion de mettre en place pour une coopérative. Il assure être prêt à payer le service plus cher que Google, qui est gratuit, au vu de l'enjeu de « dégoogliser » et « démicrosoftiser » le monde et les mairies. Il suppose que le module « *collaborate* » se cache derrière le service, lequel utilise des formats de documents libres et libère donc également les utilisateurs de la tyrannie des fichiers Excel, qui sont la propriété de Microsoft et que celui-ci change quand il le veut, en le rendant incompatible d'une version à l'autre. Il doit désormais être possible, dans les Communes, de préférer un service qui a un coût. Il ne veut pas devoir choisir entre livrer les données de la mairie à la Chine ou aux USA et préférerait les donner ni à l'un ni à l'autre, qui pratiquent un réel système de colonisation et un « grand remplacement » plus effectif que les bateaux *charters* qui déplacent des pauvres au travers de la Méditerranée. Il ajoute que l'IA pense moins en chinois ou en américain qu'en indien, le nourrissage des modèles ayant été externalisés dans des pays où les salaires sont inférieurs. Il sait que le sujet préoccupe actuellement les USA.

René Varin, vice-président du SYDESL et délégué de Tournus, organise, le jeudi 12 juin 2025, avec l'aide de la Région et du SYDESL, le premier salon des Maires de Saône-et-Loire, avec une table ronde sur les objets connectés et d'autres éléments. La Région aide la Saône-et-Loire à être un département d'expérimentation et tous les maires du département sont invités. Il suggère à la Région de multiplier les événements de ce genre.

Laurent Prost rappelle qu'une grande majorité de son activité est du conseil d'entreprise. L'élément important qu'il retient des propos de Patrick Molinoz est la connaissance, l'information. Il peut donc dire qu'une ETI a souvent connaissance de l'IA et parfois de l'information structurée et utile, mais qu'elle n'est pas exploitée. L'ARNia met la main sur la capacité de valoriser de la donnée. Montrer l'utilisation des parkings ou le trafic sur une zone peut intéresser les commerçants dans des expérimentations pour créer une politique de ville concertée avec les acteurs économiques présents au profit de tous. Beaucoup de choses sont à imaginer dans la ville de demain grâce à l'information et la *data*. Ayant été, pendant sept ans, patron de l'activité Expertise conseil pour Grand Thornton France, il a eu la chance de mener

ces chantiers de transformation avec une logique de data et d'IA, au bout de son chantier, avant de passer les clés à son successeur. Il pense donc qu'il reste 1 000 choses à inventer.

Sa dernière question porte sur les agents de l'IA. Dans les cas d'usage évoqués, comme la rédaction d'un arrêté, une réflexion a sans doute déjà été menée sur les agents de l'IA. Derrière la même façade, plusieurs outils peuvent être utilisés au service de questionnements ou de thématiques et il s'agit de mettre un agent au service de la réponse à la question, c'est-à-dire pas seulement une IA, mais quelque chose qui soit capable de « réfléchir » et de chercher de la donnée « métier » pour construire une réponse. Il pense que, dans un an ou deux, des outils encore plus puissants pourront être utilisés dans la logique de gestion d'une Commune, pour aider les maires à faire des choses. Faisant partie du *board* conseil d'une *start-up* qui travaille sur les agents, il pense qu'il est possible de trouver des outils très intéressants à mettre au service des collectivités pour trouver de la sécurité, mais aussi de l'efficacité opérationnelle en réfléchissant à l'optimisation des coûts pour ne pas perdre de temps à faire des travaux sans forte valeur ajoutée. Tout le monde, public ou privé, est dans la logique de travailler mieux en dépensant moins et de s'adapter à un monde qui change.

Victor Vila voit deux éléments dans la question. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour aller chercher la donnée en local est appelée « RAG », c'est-à-dire la génération de texte augmentée par la recherche. Au lieu de poser la question directement au modèle, cela consiste à commencer par une recherche documentaire et à demander à l'IA de fonder ses réponses sur les documents jugés appropriés. La partie agentique confronte par contre l'utilisateur à deux difficultés majeures : d'une part la réponse étant probabilistique, enchaîner plusieurs IA fait très rapidement baisser la performance et, de l'autre, cela nécessite énormément de ressources et donc des moyens économiques importants, chaque IA devant avoir sa propre puce GPU. L'usage n'arrive, pour cette raison, pas à décoller, même si tel est en théorie le cas depuis avril 2023.

Jean-Michel Staiger, maire de la commune de Savigny-le-Sec, remercie l'ARNia d'organiser ces journées dont il est un habitué. Il juge très intéressant de voir le développement des outils et la possibilité d'en créer des nouveaux, les petites communes étant, en la matière, loin d'être performantes et à la pointe du progrès. Il a beaucoup entendu parler de mutualisation, notamment au niveau du développement de CmoniA, et souligne qu'il existe déjà des outils français mutualisés, comme Delibia, que sa Commune utilise. Il se demande donc pourquoi la Région préfère développer un nouvel outil plutôt qu'essayer de s'associer à quelque chose qui existe et qui donne satisfaction, pour être encore plus performant et plus rigoureux. Il ajoute que les municipalités sont de plus en plus financièrement contraintes et regrette l'absence, pendant la journée, d'un point sur le coût de différents outils ou bouquets, pour comparer.

Patrick Molinoz partage cette dernière remarque et est preneur de suggestions qui permettent à l'Agence d'explorer les questions qui intéressent les membres. L'Agence mène justement une expérimentation avec Delibia. CmoniA est plus que Delibia, une solution qui fonctionne en effet très bien. Il connaît l'entreprise et son modèle, qui va devoir sans doute évoluer, car l'outil est gratuit pour les communes de moins de 3 000 habitants. CmoniA vise à expérimenter une IA qui ne travaille pas seulement sur le sujet que traite Delibia, mais qui soit plus transverse que le seul besoin communal.

Nicolas Berthaut précise que l'ARNia a proposé CmoniA à la suite de son expérimentation avec Delibia, face à l'utilisation qui est faite de l'outil, qui est extrêmement puissant et qui porte assez mal son nom, car il ne fait pas que rédiger les délibérations, mais aussi les marchés publics, les fiches de poste, les consultations et les discours. Il a évolué à la vitesse de l'évolution de l'IA. CmoniA colle à l'utilisation qui a été constatée de Delibia, qui est un outil d'IA générative relativement simple. Par exemple, ceux qui travaillent aux délibérations souhaitent s'appuyer sur leurs propres modèles et pas sur ceux de la France entière.

Patrick Molinoz propose aux trois vice-présidents de départements administrateurs de l'ARNia de prendre la parole.

Pascal Henriat, 8^e vice-président au numérique et aux sports, Conseil départemental de l'Yonne, a trouvé la journée très intéressante. Il apprécie l'évolution de l'ARNia depuis quelques années et ne peut que se féliciter des décisions prises. Il rappelle que les élections municipales auront lieu dans neuf mois, que de nouvelles équipes arriveront et seront complètement perdues. Celui qui prend un poste de maire

découvre souvent les choses, en particulier quand il n'a pas été adjoint ou conseiller. Il souhaite donc que cela puisse être mis en place dans neuf mois, ce qui nécessite de commencer à préparer les cycles pour aider les Départements à préparer les nouveaux élus et les aider à être efficaces. Ils risquent en effet risquent d'être perdus devant la complexité informatique et celle des lois et des sujets comme celui de l'intelligence artificielle. Les élus départementaux doivent se mettre à leur place et apporter leur pierre à l'édifice en les aidant.

Pour sa part, dès le premier trimestre 2026, après l'élection municipale, il envisage de réunir les élus du département de l'Yonne et leur présenter, avec l'ARNia, tout ce qui peut être mis à leur disposition pour leur mettre le pied à l'étrier, afin qu'ils ne soient pas déboussolés et qu'ils puissent immédiatement partir sur de bonnes bases. Les secrétaires de mairie, souvent des personnes exceptionnelles, assurent les transitions et peuvent aider un nouvel élu à commencer, mais celui-ci est le « patron » et il doit être efficace dès le départ.

Ce qu'il a entendu conforte le Département de l'Yonne dans sa décision de rester au Conseil d'administration de l'ARNia et il s'avoue très satisfait de ce qui s'y passe.

(Applaudissements.)

Arnaud Durix, 11^e vice-président au Très haut débit, au Développement et aux Usages numériques, Département de Saône-et-Loire, a tenu à être présent parce que l'assemblée générale permet de retracer les actions écoulées l'année précédente – l'activité de l'ARNia pendant l'année 2024 a été riche en actions, avec notamment les formations proposées dans le domaine de la dématérialisation des actes, de la cybersécurité ou de l'intelligence artificielle – et d'examiner les perspectives pour les années à venir, avec en effet les échéances municipales qui s'annoncent. La bonne santé financière de l'Agence a aussi été démontrée. Il tenait à être présent en tant que représentant de la Saône-et-Loire, membre fondateur et partenaire de l'ARNia, à laquelle le Département contribue à hauteur de 220 000 € par an, en tête du nombre d'adhésions, avec 590 des 1 860 adhérents de l'ARNia.

Arnaud Durix confirme que la Saône-et-Loire est passée devant la Côte-d'Or, qui a 520 adhérents. Il observe que le solde du département est positif en 2024, avec 2 retraits et 18 adhésions, ce qui montre l'intérêt des propositions de l'ARNia et de la réponse qu'elle apporte aux besoins des élus.

Enfin, avec l'accélération du numérique, il constate tous les jours, avec les habitants, les entreprises et les collectivités, la dématérialisation des actes (délibérations, arrêtés, signatures électroniques, factures, car aujourd'hui, tout se paie par voie électronique, et marchés publics). Tel est aussi le cas pour la communication des collectivités auprès des habitants. Malgré les applications et les sites internet, il est souvent difficile aux petites communes de passer le pas et cela nécessite du personnel compétent. Les secrétaires de mairie étant souvent très occupées, cela nécessite donc des élus qui ont du temps et des compétences et il pense qu'il serait important de les former. Les panneaux d'affichage pour communiquer auprès des habitants fleurissent aussi dans les communes. Enfin, le Département de la Saône-et-Loire a voté, en mars 2025, un schéma des usages du numérique (SDUN), avec un plan de 14 actions à réaliser de 2025 à 2029, dans le cadre des compétences départementales (collèges, santé, tourisme et culture). Un plan numérique sortira le 1^{er} juillet pour aider les collectivités. Il assure que cela sera fait en complémentarité avec ce que propose l'ARNia.

(Applaudissements.)

Daniel Barbier, 6^e vice-président chargé des finances, des achats et des fonds européens, Conseil départemental de la Nièvre, partager les propos liminaires de Patrick Molinoz et sa volonté impérieuse de travailler ensemble au service des citoyens sur ce vaste chantier.

Une assemblée générale est toujours un moment fort dans la vie d'une association ou d'une structure et elle offre l'occasion de regarder le rétroviseur de l'année écoulée et surtout de dresser des perspectives. Le menu proposé par l'ARNia est riche et appétant pour les collectivités. Les défis sont importants et la pédagogie s'impose face à un ensemble de critères particulièrement nombreux à explorer, qui pourraient donner le vertige. La pédagogie est l'art de répéter et la sensibilisation de certains élus est encore un chantier important.

Le Département de la Nièvre organisera avec l'ARNia, Nièvre numérique et l'Union amicale des maires, qu'il préside dans le département, le 25 juin, une journée, en présence d'une cinquantaine de stands, dont l'ARNia, qui permettront aux élus nivernais de découvrir les différents services numériques qui peuvent être déployés au bénéfice de leurs administrés : e-santé, e-tourisme, numérisation des patrimoines, objets connectés et tout ce qui tourne autour de l'éthique et de la responsabilité, des notions qui lui sont évidemment chères. Ce rendez-vous important associera la plupart des collectivités nivernaises et sera l'occasion de signer une convention de coopération autour du développement de services publics qui mobilisent les ressources de l'IA entre les différents partenaires, et notamment l'ARNia. Il ne peut donc qu'assurer que le Département de la Nièvre se sent bien au sein de l'ARNia.

(Applaudissements.)

Patrick Molinoz remercie les représentants de l'État (SGAR) de leur présence. Au-delà du soutien financier, il salue la qualité des échanges entre les équipes, le directeur de l'ARNia et les équipes du SGAR. Il est extrêmement important que le dialogue et la compréhension mutuelle des enjeux soient partagés et il le sait particulièrement vigilant. Il répète que l'ARNia et la Région jugent inacceptable la position de l'ANSSI sur le non-renouvellement de financements des CSIRT. Il comprend que chacun doit faire des économies, mais l'enjeu de la cybersécurité est particulièrement crucial. Il ne juge pas possible d'adopter en même temps une directive européenne dont la France est à l'origine et retirer les moyens nécessaires. Les collectivités ont besoin de ces outils et il n'est pas possible de leur demander de tout prendre en charge sans aide de l'État. Pour conclure, Patrick Molinoz souligne que le monde numérique devrait être organisé et régulé comme le monde physique. Les questions de sécurité numériques doivent être gérées et les citoyens doivent être protégés.

Il remercie les participants de leur engagement. La présence d'un couple de direction désormais stable, avec Nicolas Berthaut et Mathias Murmylo, ne peut que les rassurer. Le cadre et le cap sont stables également et le soutien des collectivités et de l'État n'est pas remis en question.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 16 heures 17.

Après approbation par le Président de l'ARNia et par le Secrétaire de séance, ce procès-verbal est transmis pour avis au Commissaire du Gouvernement et au Contrôleur budgétaire régional*.

Le Secrétaire de séance



Nicolas Berthaut
Directeur de l'ARNia

Le Président du GIP ARNia



Signé électroniquement par : Patrick
MOLINOZ
Date de signature : 06/03/2020
Qualité : Président ARNia

Patrick MOLINOZ